Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

forvis mazars
109 Rue Tête d'Or – CS 10363
69451 Lyon

Deloitte.
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92 908 Paris la Défense

SGAPS APICIL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars
Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Lyon-Riom
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

Deloitte & Associés
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Capital de 2 201 424 Euros – RCS Nanterre 572 028 041

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

SGAPS APICIL
Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
51 Boulevard Vivier Merle - 69003 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la SGAPS APICIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la SGAPS Apicil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Estimation des provisions techniques

Risque identifié

Les provisions techniques brutes, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 7 788 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent, à hauteur de 6 219 millions d'euros à des provisions d'assurance vie, et à hauteur de 1 569 millions d'euros à des provisions d'assurance non-vie. Ces provisions sont présentées dans les notes 5.5.3.5 et 6.17 de l'annexe aux comptes combinés.

Elles requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses et des modèles de calcul à utiliser pour leur détermination.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a notamment comporté les travaux suivants conjointement avec nos spécialistes en actuariat et en systèmes d'information :

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Pour les provisions techniques relatives aux contrats santé et prévoyance (provisions non vie) :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés relatifs aux processus de gestion des prestations santé et prévoyance et à la détermination de ces provisions ;

- Apprécier la pertinence des méthodes et le caractère approprié des hypothèses de calcul utilisées pour l'estimation de ces provisions ;

- Contrôler le déversement des données de gestion dans la comptabilité ;

- Procéder à notre revue contradictoire des provisions.

- Analyser le dénouement des provisions au titre des exercices antérieurs avec les charges réelles des prestations (analyse des boni/mali du dénouement) ;

- Valider les informations mentionnées en annexe.

Pour les provisions relatives aux contrats épargne (provisions vie) :

- Prendre connaissance et tester le dispositif de contrôle interne autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations ;

- Contrôler le déversement des données de gestion dans la comptabilité ;

- Apprécier la permanence des méthodes et le respect des prescriptions de la réglementation applicable ;

- Vérifier l'enroulement des provisions mathématiques et analyser les sources de marge (chargements, marge financière) ;

- Apprécier la méthodologie et les hypothèses retenues pour l'estimation des provisions spécifiques couvrant des engagements de l'assureur.

- Valider les informations mentionnées en annexe.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Cotisations et prestations dont la gestion est déléguée auprès de courtiers

Risque identifié

La SGAPS Apicil délègue la gestion d'une partie significative de ses cotisations et de ses prestations auprès de courtiers. A ce titre, les courtiers sont à l'origine des contrats souscrits, recueillent les cotisations et versent les prestations auprès des adhérents ou assurés et transmettent ces informations aux entités combinées.

La fiabilité des cotisations et des prestations comptabilisées dépend ainsi de la qualité, de l'exhaustivité des informations transmises par les courtiers ainsi que des délais de leur transmission.

Par ailleurs, du fait de retard dans la transmission des informations par certains courtiers, la direction procède à une estimation des cotisations à recevoir et des prestations à reverser, rendue difficile par le fait que la société ne dispose pas de toutes les informations de gestion nécessaires.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la détermination des cotisations et prestations dont la gestion est déléguée constituaient un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier le dispositif de contrôle interne mis en place pour contrôler les cotisations collectées et les prestations payées par les courtiers en :
 - Testant les contrôles jugés clés pour notre audit, relatifs notamment à la reconnaissance du revenu, à la correcte séparation des exercices et à la gestion des sinistres ;
 - Prenant connaissance des travaux réalisés par l'audit interne et de ses conclusions ;
- Apprécier le montant des cotisations à recevoir et des prestations à reverser comptabilisées à la date de clôture en :
 - Appréciant la pertinence de la méthodologie de calcul utilisée ;
 - Contrôlant l'intégrité et le déversement des données de gestion sur lesquelles sont basées le calcul des provisions.
 - Analysant la cohérence des prévisions avec les données historiques ;
 - Procédant à une revue contradictoire de la détermination des provisions.
 - Examinant les boni/mali constatés sur les cotisations à recevoir et les prestations à payer des exercices précédents afin d'apprécier la qualité du processus d'estimation.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la SGAPS Apicil par l'assemblée générale du 12 décembre 2016 pour le cabinet Forvis Mazars et du 9 novembre 2016 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars était dans la 8ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 9ème année de sa mission sans interruption dont 7 années depuis que la SGAPS APICIL est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par le législateur français.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Il incombe au comité d'audit de la SGAPS Apicil de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de la combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Fait à Lyon et Paris-La Défense, le 13 juin 2025.

Forvis Mazars	Deloitte & Associés
DocuSigned by: 5863FC14947D49C...	DocuSigned by: 26333CE1ADF94DA...
Damien MEUNIER	Jérôme LEMIERRE

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

ETATS FINANCIERS COMBINES - SGAPS APICIL

AU 31/12/2024

51 Bd Marius Vivier Merle 69003 LYON

GROUPE APICIL

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

SOMMAIRE

1. BILAN - ACTIF 4
2. BILAN - PASSIF 5
3. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES 6
4. COMPTE DE RESULTAT COMBINE 7
5. ANNEXE 8
5.1. Référentiel comptable et réglementaire 8
5.2. Faits caractéristiques de l'exercice 8
5.3. Evénements post-clôture 10
5.4. Informations relatives au périmètre de combinaison 10
5.4.1. Définition du périmètre 11
5.4.1.1. Entreprises combinées 11
5.4.1.2. Entreprises consolidées 12
5.4.1.3. Entreprises exclues du périmètre de combinaison 12
5.4.2. Méthode de combinaison 12
5.4.3. Date de clôture des exercices des entités combinées 13
5.4.4. Périmètre de combinaison 13
5.5. Règles et méthodes comptables 13
5.5.1. Méthodes de référence 13
5.5.2. Résultat exceptionnel 14
5.5.3. Méthodes et règles d'évaluation 14
5.5.3.1. Ecarts d'acquisition 14
5.5.3.2. Ecarts d'évaluation 14
5.5.3.3. Les placements financiers 14
5.5.3.4. La réserve de capitalisation 16
5.5.3.5. Les opérations techniques d'assurance 16
5.5.3.6. Provision pour risque d'exigibilité 18
5.5.3.7. Frais d'acquisition reportés (Vie) 18
5.5.3.8. Les opérations de réassurance 18
5.5.3.9. Les opérations de substitution 19
5.5.3.10. Les impôts différés 19
5.5.3.11. Provisions pour risques et charges 19
5.5.3.12. Ventilation des produits financiers 20
5.5.3.13. Eliminations des opérations réciproques intersectorielles 20
5.6. Fiscalité 20
5.6.1. Régime fiscal 20
5.6.2. Intégration fiscale 21
5.6.3. Règles dites « GloBE » (Global antiBase Erosion) et charge d'impôts 21
6. ANNEXE AU BILAN 23
6.1. Ecart d'acquisition 23
6.2. Actifs incorporels 23
6.3. Placements des entreprises d'assurance 24
6.4. Placements des entreprises bancaires 24
6.5. Placements représentant les engagements en unités de compte 24
6.6. Placements des autres entreprises 24
6.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques 25
6.8. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance 25
6.9. Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire 25
6.10. Créances sur les entreprises du secteur bancaire 26
6.11. Autres créances 26
6.12. Autres actifs 26
6.13. Compte de régularisation - Actif 27
6.14. Capitaux propres du Groupe 27
6.15. Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe 28
6.16. Passifs subordonnés 29
6.17. Provisions techniques 29
6.18. Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires 29
6.19. Provisions pour risques et charges 30

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.20. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance30
6.21. Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire.....30
6.22. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire.....31
6.23. Autres dettes31
7. ANNEXES COMPTE DE RESULTAT 32
7.1. Produits financiers nets de charges32
7.2. Résultat exceptionnel32
7.3. Autres informations32
7.4. Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie.....33
7.5. Compte de résultat technique de l'activité Vie34
7.6. Compte de résultat du secteur bancaire.....35
7.7. Compte de résultat des autres activités35
7.8. Autres informations36
8. ANNEXES AUTRES INFORMATIONS..... 37
8.1. Réserve de capitalisation37
8.2. Honoraires des commissaires aux comptes37
8.3. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante a raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées37

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

1. BILAN - ACTIF

En milliers d'euros

		31/12/2024	31/12/2023
ACTIF	Actifs incorporels	229 892	183 071
	- Dont Ecarts d'acquisition	120 064	75 330
	Placements des entreprises d'assurance	8 627 789	8 405 201
	- Terrains et constructions	*836 387*	*677 152*
	- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	*2 967*	*-6 507*
	- Autres placements	*7 788 436*	*7 734 556*
	Placements représentant les engagements en unités de compte	16 235 685	14 552 441
	Placements des entreprises du secteur bancaire	4	4
	- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	*2*	*2*
	- Autres placements	*2*	*2*
	Placements des autres entreprises	42 754	39 591
	Titres mis en équivalence		
	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	566 254	509 231
	Créances nées des opérations d'assurances ou de réassurance	519 194	471 466
	Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	3 249	3 897
	Créances sur les entreprises du secteur bancaire	486 530	460 850
	Autres créances	187 608	156 176
	Autres actifs	39 893	19 796
	- Immobilisations corporelles	*38 394*	*19 460*
	- Autres	*1 498*	*337*
	Comptes de régularisation - actif	311 162	293 892
	- Frais d'acquisition reportés	*221 417*	*193 493*
	- Autres	*89 745*	*100 399*
	Différence de conversion	1 490	1 256
	Total actif	**27 251 579**	**25 096 873**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

2. BILAN - PASSIF

En milliers d'euros

		31/12/2024	31/12/2023
PASSIF	Capitaux propres du groupe	1 271 640	1 205 124
	- Capital social et fonds équivalents	*20 701*	*16 186*
	- Primes	*99 198*	*100 521*
	- Réserves et résultat consolidés	*1 151 741*	*1 088 417*
	- Autres		
	Intérêts minoritaires	32 299	7 244
	Passifs subordonnés	596 254	404 860
	Provisions techniques brutes	7 787 810	7 726 284
	- Provisions techniques vie	*6 218 576*	*6 351 496*
	- Provisions techniques non-vie	*1 569 234*	*1 374 788*
	Provisions techniques en UC	16 236 947	14 568 407
	Provisions pour risques et charges	20 502	21 411
	Dettes nées des opérations d'assurances ou de réassurance	542 761	423 386
	Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	232 667	210 788
	Dettes représentées par des titres		
	Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	35 619	23 594
	Autres dettes	467 822	489 660
	Compte de régularisation-passif	27 259	16 115
	Différence de conversion		
		-0	
	Total passif	**27 251 579**	**25 096 873**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

3. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En milliers d'euros

		31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	Engagements reçus	154 922	341 804
	Engagements donnés	395 841	226 553
	- avals, cautions et garanties de crédit	11 472	1 213
	- titres et actifs acquis avec engagement de revente		
	- autres engagements sur titres, actifs ou revenus	136 898	78 177
	- autres engagements donnés	247 472	147 163
	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	273 848	264 689
	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
	Autres valeurs détenues pour le compte de tiers		

Clause de suivi AESIO – substitution Territoria Mutuelle :
Dans le cadre de la convention de transfert des engagements signée entre AESIO Mutuelle, APICIL Mutuelle et TERRITORIA Mutuelle, AESIO garantit à APICIL Mutuelle la suffisance des provisions équivalentes initialement versées à travers une clause de suivi d'une durée de 7 ans.

Garanties d'actifs et de passif :

- Au bénéfice d'APICIL Prévoyance dans le cadre de l'acquisition du Groupe JLO :
 - Garantie principale : Les Garants s'engagent à indemniser à concurrence de 61%, et garantir le bénéficiaire de tout Dommage supporté par la Société. Le plafond d'indemnisation global pour tous les dommages cumulés est de 1 700 000 €. Une franchise globale de 60 000 € est appliquée avant tout versement.
 - Garantie spécifique : garantit intégralement des dommages liés aux créances clients spécifiées au contrat. Le plafond d'indemnisation pour cette garantie est fixé à 29 452,46 €.
 - Durée des garanties : Fiscale et sociale, jusqu'à la fin de la période de reprise par les administrations, augmentée de 90 jours ; Autres domaines : 3 ans soit jusqu'au 06/06/2027.
 - Une garantie bancaire de 850 000 € a été souscrite, avec des montants dégressifs : 850 000 € jusqu'au 06/06/2025 ; 570 000 € entre le 07/06/2025 et le 06/06/2026 ; 285 000 € entre le 07/06/2026 et le 06/06/2027.

- Au bénéfice d'APICIL Epargne dans le cadre de l'acquisition de Nalo :
 - Seuil de déclenchement de la garantie : 10.000 € ;
 - Plafond de l'indemnisation : 1.953.592 €.
 - Durée de la garantie : 30 mois à compter du 20 avril 2023 (date de réalisation de l'opération d'acquisition)) et pour les préjudices d'ordre fiscal, la durée du délai de prescription + 90 jours.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

4. COMPTE DE RESULTAT COMBINE

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024					31/12/2023
	Activités assurances non-vie	Activités assurances vie	Activités bancaires	Autres activités	Total 2024	Total 2023
Primes émises	1 417 162	2 493 080			3 910 241	3 295 847
Variation des primes non acquises						
Primes acquises	**1 417 162**	**2 493 080**			**3 910 241**	**3 295 847**
Produits d'exploitation bancaire			21 032		21 032	22 338
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				191 443	191 443	146 848
Autres produits d'exploitation	2 852	71 024		4 655	78 531	77 816
Produits financiers nets de charges	18 799	1 175 809		-1 284	1 193 323	1 132 245
Total des produits d'exploitation	**1 438 813**	**3 739 912**	**21 032**	**194 814**	**5 394 571**	**4 675 094**
Charges des prestations d'assurance	1 224 630	3 417 952			4 642 583	4 038 472
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	5 512	6 013			11 525	7 415
Charges d'exploitation bancaire			21 847		21 847	22 696
Charges des autres activités				231 271	231 271	145 253
Charges de gestion	177 742	216 575	2 083	609	397 009	365 568
Total des charges d'exploitation	**1 407 884**	**3 640 540**	**23 929**	**231 881**	**5 304 235**	**4 579 405**
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition	**30 928**	**99 372**	**-2 897**	**-37 067**	**90 336**	**95 689**
	23 738	-5 756	-5 262	-12 720	-0	
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-2 874	-3 189
Autres produits nets non techniques					-8 484	-13 010
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition					**78 978**	**79 490**
Résultat exceptionnel					2 727	-899
Impôts sur les résultats					37 975	17 566
Résultat net des entreprises intégrées					**43 730**	**61 026**
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence						
Résultat net de l'ensemble consolidé					**43 730**	**61 026**
Intérêts minoritaires					-14 681	3 702
Résultat net (part du groupe)					**58 411**	**57 323**
Résultat par action						
Résultat dilué par action						

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

5. ANNEXE

L'ensemble des éléments chiffrés présentés dans le bilan, les comptes de résultats et les annexes sont exprimés en milliers d'euros.

5.1. Référentiel comptable et réglementaire

Les Sociétés de Groupe Assurantiel de Protection Sociale sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application des dispositions des articles L.931-34 du code de la sécurité sociale et L.345-2 du code des assurances.

Les comptes combinés Groupe APICIL ont été élaborés conformément au règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, relatif aux comptes consolidés.

Ce règlement vient abroger les règlements CRC n° 2000-05 du 07 décembre 2000, n° 2002-08 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des mutuelles, unions et fédérations régies par le code de la mutualité.

5.2. Faits caractéristiques de l'exercice

Evolution du périmètre de la SGAPS

Les évolutions suivantes du périmètre de combinaison ont eu lieu sur l'exercice :

Sur les entités assurantielles :

- sur le DAS (Domaine d'activités stratégiques) Santé Prévoyance : entrée de Territoria Mutuelle, acteur de la protection sociale au service des agents territoriaux et des collectivité, compte tenu de la signature d'une convention de substitution avec Apicil Mutuelle. Celle-ci s'est traduite par un transfert d'engagements (sinistres connus ou non connus au 31 décembre 2023 survenus avant le 1er janvier 2024, au titre des contrats Santé et Prévoyance souscrits auprès de TERRITORIA Mutuelle) à hauteur de 82.6M€.

- Ouverture d'une succursale en Belgique par The OneLife Company.

Création de l'entité Territoria Prévoyance. Elle n'a pas eu d'activité sur l'exercice 2024.

Sur le DAS Epargne et Services Financiers :

- Rachat de parts pour atteindre une détention à 100% par APICIL Prévoyance :

 - du Groupe Alpheys. Cette acquisition permet de créer une plateforme de référence au travers le rapprochement Intencial/Alpheys et de devenir leader sur le marché de la distribution intermédiée (des Conseillers de Gestion de Patrimoine Indépendants-CGPI) des comptes titres et PEA.

 - de l'entité Equitim.

- Poursuite du programme de rachats d'actions générant une légère dilution d'APICIL Prévoyance au capital d'ALIQUIS passant de 79.99% à 73.23%.

- Fusions à effet rétroactif 01/01/2024 :

 - Infoplacements a été absorbé par APICIL Epargne.

 - Alpheys Holding, Alpheys, ACOI et Tranoi ont été absorbées par APICIL Prévoyance qui détient désormais directement et à 100% les filiales Alpheys Invest, Alpheys Partenaires et SupportFi.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Sur le DAS Services :

- Prise de participation dans le Groupe JLO, cabinet de conseil RH (Ressources Humaines) et QVTC (Qualité de Vie et de Conditions de Travail)**.** Cette alliance vise à créer des synergies commerciales entre nos entités auprès de nombreux employeurs.

- Renforcement de participation dans la société Liberlo, plateforme de prise de rendez-vous pour la médecine douce.

Le périmètre de combinaison est détaillé dans la partie 5.4.4. de cette annexe.

Emission de dette

Le Groupe APICIL, via APICIL Prévoyance, a levé auprès des marchés financiers un montant de 250M€ de titres de dette subordonnée d'une maturité de 10 ans et a racheté 61,5M€ de titres de la dette subordonnée de 150 M€ émise en novembre 2015 maturité novembre 2025.

Cet emprunt vient accroitre la capacité de développement du Groupe et consolide sa solidité financière.

Changement de siège social

Au cours du 1er trimestre 2024, les entités et les équipes lyonnaises du Groupe APICIL ont emménagé dans leur nouveau siège social, la Tour To-Lyon, située au cœur du quartier lyonnais des affaires de La Part Dieu au 51 Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon.

Situation économique

Les prix sont stabilisés.

Dans ce contexte, les banques centrales majeures ont baissé à plusieurs reprises au cours de 2024 leur taux d'intérêts directeurs. Ils demeurent néanmoins plus élevés que ceux d'avant crise Covid-19. L'activité économique européenne peine alors à se relancer.

Cette situation de taux a impacté ainsi à la baisse les résultats techniques des entités assurantielles du Groupe APICIL (hausse des provisions du fait de la baisse des taux d'actualisation bien qu'ils restent supérieurs à ceux d'avant crise Covid 19).

Le résultat des élections américaines va selon toute vraisemblance rebattre les relations internationales, le commerce mondial et les économies.

En France, la situation politique (après la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024) comme budgétaire restent délicates. La Loi de finances initiale pour 2025 et la loi de financement de la Sécurité Sociale n'ont été adoptées qu'en ce début d'année 2025.

Du côté de l'environnement, deux COP se sont tenues sans avancée marquante.

Enfin, les intelligences artificielles génératives sont de plus en plus présentes avec son lot d'opportunités comme de défis à relever.

Marchés financiers

Bien qu'attendue, l'amorce par les banques centrales du desserrement de leur politique monétaire (baisse des taux directeurs survenue en juin pour la BCE et en septembre pour la Fed) est le premier élément marquant de l'année 2024. Pour les entités épargne, l'enclenchement d'un cycle baissier pour les taux d'intérêts aura pour conséquence de faciliter la gestion de la poche obligataire des fonds en euros dans un contexte de baisse des encours, la volonté du groupe étant toujours

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

de privilégier les unités de compte (UC). En revanche, la vigilance sera de mise en prévoyance en raison de la hausse des provisions techniques que la baisse des taux d'intérêts va induire. En se projetant plus loin, la baisse des taux devrait aussi être favorable à la résolution progressive de la crise que connait actuellement l'immobilier et qui constitue le deuxième fait marquant de 2024. En effet, les épargnants ayant investi dans des UC immobilières ont, en 2024, réagi à la baisse de la valeur liquidative des UC immobilières par des rachats massifs auxquels les sociétés de gestion n'ont pas pu faire face, plongeant le marché dans l'illiquidité.

Une situation qui a conduit les entités du groupe actives en épargne à devoir porter dans leurs fonds propres les UC illiquides rachetées par les clients, pour un total de 314 M€ au 31.12.2024. Dans un tel contexte, la gestion de la trésorerie a constitué la priorité numéro un dans la gestion des placements pour ces entités.

Orientations stratégiques du Groupe

APICIL a élaboré un nouveau plan stratégique nommé « Impulsions 2028 ».

Il couvre la période 2025-2028. Il vise à relever les défis actuels et futurs de son marché tout en consolidant le Groupe dans son positionnement d'acteur engagé au service de ses clients et de la société. « Impulsions 2028 » ambitionne de développer les synergies au sein du Groupe en développant des projets transversaux entre ses réseaux afin de maximiser la création de valeur. Il s'articule autour de trois enjeux clés : la satisfaction client, l'engagement social et environnemental, et l'intégration des évolutions technologiques.

En capitalisant sur les forces des entités récemment intégrées (Territoria Mutuelle, ALPHEYS, Nalo, Groupe JLO, Liberlo), le Groupe aspire à enrichir son offre et à maximiser son potentiel de croissance.

Enfin, le plan prévoit de renforcer la rentabilité sur l'ensemble de ses lignes d'affaires et de ses modèles de distribution.

Engagement sociétal

En déclinaison de sa raison d'être, le Groupe s'affirme comme un promoteur de l'inclusion de la diversité, notamment dans le monde professionnel. A ce titre, le Groupe a poursuivi son partenariat avec Damien Seguin jusqu'au Vendée Globe 2024 puis s'est engagé, à compter de 2025, comme partenaire majeur de la Fédération Française de Rugby. En s'associant au rugby et à d'autres initiatives sportives, le Groupe APICIL affirme sa conviction que l'inclusion n'est pas seulement un engagement moral, mais une source d'innovation et de cohésion sociale.

Le Groupe s'engage également dans la lutte contre le réchauffement climatique au travers l'intégration de l'environnement dans sa politique ISR (Investissement socialement responsable), une trajectoire de réduction de ses émissions carbone, la sensibilisation de ses collaborateurs.

5.3. Evénements post-clôture

Néant.

5.4. Informations relatives au périmètre de combinaison

En application du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020, règlement homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, relatif aux comptes consolidés, le périmètre de combinaison du groupe APICIL est constitué par l'ensemble des entreprises qui sont, soit combinées entre elles, soit consolidées par l'une ou plusieurs des entreprises combinées.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

5.4.1. Définition du périmètre

5.4.1.1. Entreprises combinées

Aux termes de l'article L 345-2 du code des assurances : « Lorsque au moins deux entités parmi les entreprises mentionnées à l'article L. 310-1 ou à l'article L. 310-1-1, les sociétés de groupe d'assurance définies à l'article L. 322-1-2, les compagnies financières holding mixtes définies à l'article L. 517-4 du code monétaire et financier, les mutuelles et les unions régies par les dispositions du livre II du code de la mutualité ainsi que les unions mutualistes de groupe définies à l'article L. 111-4-2 du même code, les institutions de prévoyance, les unions d'institutions de prévoyance et les sociétés de groupe assurantiel de protection sociale régies par le titre 3 du livre 9 du code de la sécurité sociale ou par l'article L. 727-2 du code rural constituent un ensemble dont la cohérence ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles établit et publie des comptes combinés.

Pour ces entités, l'obligation d'établir des comptes combinés se substitue à l'obligation d'établir des comptes consolidés ou combinés en cas d'existence d'un groupe consolidé ou combiné au sein du périmètre de combinaison ».

Les institutions de prévoyance APICIL PREVOYANCE et A2VIP, et la mutuelle APICIL MUTUELLE sont membres de la SGAPS APICIL.

Elles sont signataires à ce titre de la convention d'affiliation qui dispose notamment que la SGAPS APICIL a pour objectif :

- De nouer et de gérer des liens de solidarité financière importants et durables,
- D'établir et de conduire la politique commerciale des organismes affiliés,
- De définir les axes de la politique de communication au sein du Groupe,
- D'établir la politique de tarification, la politique de prise et de partage de risques des organismes affiliés ainsi que les politiques en matière de cession et d'acceptation en réassurance,
- De définir les principes et les orientations en matière de gestion financière,
- De veiller à ce que chaque organisme affilié soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires.

Par ailleurs, plusieurs entités ont entre-elles soit des dirigeants communs, soit des membres de conseil d'administration communs.

Les institutions de prévoyance APICIL PREVOYANCE et A2VIP, et la mutuelle APICIL MUTUELLE sont membres de l'association de gestion APICIL Transverse. Ils partagent ainsi, en tout ou partie, des moyens généraux du Groupe APICIL tant en termes de ressources humaines qu'en termes de moyens techniques.

En complément, les entités ont établi entre elles un comportement commercial, technique et financier commun. Suivant les organismes du périmètre de combinaison, ces aspects sont renforcés par l'existence d'agences communes, et / ou la distribution de produits en partenariat, et / ou l'adhésion à la SAS ACTIL (tiers payant), et / ou une approche coordonnée sur Solvabilité 2.

5.4.1.2. Entreprises consolidées

Les entités consolidées sont celles dans lesquelles le groupe SGAPS APICIL exerce soit :

- Un contrôle exclusif, présumé en cas de détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote,
- Un contrôle conjoint, présumé lorsqu'il existe un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord et/ou un accord contractuel prévoyant l'exercice conjoint du contrôle sur l'activité économique de l'entité exploitée en commun et établissant que les décisions essentielles requièrent le consentement de tous les associés ou actionnaires

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

- Ou une influence notable sur la gestion et la politique financière, présumée en cas de détention directe ou indirecte, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote d'une entité.

5.4.1.3. Entreprises exclues du périmètre de combinaison

Les institutions de retraite complémentaire du Groupe APICIL sont exclues du périmètre. Elles font l'objet de comptes consolidés établis par la Fédération AGIRC-ARRCO.

Les associations APICIL Transverse et APICIL SANTE PREVOYANCE (associations loi 1901 qui gèrent les moyens généraux des entités historiques sans moyens propres du Groupe APICIL) sont exclues du périmètre de combinaison car leurs résultats sont enregistrés pour leur quote-part dans les comptes individuels des entreprises combinées.

D'autre part, ils ne disposent pas d'actifs ou de passifs significatifs dont la non consolidation serait de nature à altérer l'image fidèle fournie par les comptes consolidés. Ce cas d'exclusion est prévu par l'article 212-2 du règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes consolidés.

Les SCI de placement détenues par les entités combinées sont exclues du périmètre de combinaison pour les raisons suivantes :
- elles sont détenues pour la représentation des engagements techniques d'assurances du Groupe
- leurs résultats sont constatés dans l'exercice dans les résultats des entreprises combinées.

Là encore, il s'agit d'un cas d'exclusion prévu par l'article 212-2 du règlement 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les entités du groupe détiennent dans leurs portefeuilles des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières dédiés en représentation de leurs engagements d'assurance. Il ne s'agit pas de participations stratégiques. Leur exclusion du périmètre de combinaison n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

Enfin, en vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.
Certaines participations répondant à ces critères ne sont pas consolidées. Les titres de ces sociétés sont inscrits dans les titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers combinés.

5.4.2. Méthode de combinaison

La combinaison est une agrégation des comptes, après retraitements d'homogénéisation et élimination des comptes réciproques des entreprises constituant le Groupe combiné.

Pour les entreprises combinées, l'agrégation consiste en une addition du patrimoine et du résultat des entités. Le fonds d'établissement correspond alors au cumul des fonds et capital social de ces entités.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée. Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes combinés l'intégralité du patrimoine et des comptes de résultats de l'entité intégrée en faisant apparaître la part dans les capitaux propres et dans le résultat des intérêts du Groupe et des intérêts des associés minoritaires.
- L'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint. La différence essentielle avec l'intégration globale consiste en ce que l'intégration dans les comptes de l'entité consolidante des éléments constituant le patrimoine et le résultat de l'entité sous contrôle conjoint ne s'effectue qu'au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entité détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires directs.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

- La mise en équivalence lorsque le pourcentage de participation est supérieur à 20% mais n'est pas majoritaire (influence notable). Les titres détenus sont alors substitués par la quote-part de capitaux propres, y compris le résultat, détenue par le Groupe.

5.4.3. Date de clôture des exercices des entités combinées

Toutes les entreprises inclues dans le périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

5.4.4. Périmètre de combinaison

Entité combinante :
SGAPS APICIL
51 Bd Marius Vivier Merle 69003 LYON
SIREN : 789 861 143

			2024				2023				Variation		
Code	Société	Méthode d'intégration	% contrôle	% intérêts groupe	% intérêts minoritaires	% intégration	Méthode d'intégration	% contrôle	% intérêts groupe	% intérêts minoritaires	% intégration	Type	% d'intérets groupe
10GPP	**SGAPS APICIL**												
10AAS	APICIL Epargne	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10AGR	APICIL EPARGNE RETRAITE	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10EQT	SAS EQUITIM	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	70,00	70,00	30,00	100,00	Variation de taux	30,00
10MMI	APICIL Mutuelle	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10MTM	TERRITORIA MUTUELLE	Intégration globale	100,00	100,00		100,00		-100,00	-100,00	-100,00	-100,00	Société entrante	100,00
10OLC	THE ONELIFE COMPANY S.A.	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10OLH	THE ONELIFE HOLDING	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10PAP	APICIL Prévoyance	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10PAV	A2VIP	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10PTP	TERRITORIA PREVOYANCE	Intégration globale	100,00	100,00		100,00		-100,00	-100,00	-100,00	-100,00	Société entrante	100,00
10XNA	NALO	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10XPA	APICIL Preci	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
10XPR	ALIQUIS CONSEIL SAS	Intégration globale	73,23	73,23	26,77	100,00	Intégration globale	79,99	79,99	20,01	100,00	Variation de taux	-6,76
15FGA	Apicil Asset Management	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
15FGB	Gresham Banque	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
30ACT	ACTIL	Intégration globale	75,00	75,00	25,00	100,00	Intégration globale	75,00	75,00	25,00	100,00		0,00
30PSD	PSD COURTAGE	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
30SAC	ASPS MODDELIGHT	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
30SES	SESAME	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
30VER	VERALTI	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
35AIN	ALPHEYS Invest	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration proportionnelle	40,00	40,00	0,00	40,00	Changement de méthode	60,00
35ALP	ALPHEYS HOLDING		0,00	0,00	0,00	0,00	Intégration proportionnelle	40,00	40,00	0,00	40,00	Société sortante	-40,00
35APA	ALPHEYS PARTENAIRES	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration proportionnelle	40,00	40,00	0,00	40,00	Changement de méthode	60,00
35CRY	ALPHEYS		0,00	0,00	0,00	0,00	Intégration proportionnelle	40,00	40,00	0,00	40,00	Société sortante	-40,00
35INF	Infoplacement.fr		0,00	0,00	0,00	0,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00	Société sortante	-100,00
35SUP	SUPPORTFI	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration proportionnelle	40,00	40,00	0,00	40,00	Changement de méthode	60,00
40GBA	SAS Baume Immobilier	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
40GPA	SCI APICIL PART-DIEU	Intégration globale	60,00	60,00	40,00	100,00	Intégration globale	60,00	60,00	40,00	100,00		0,00
45IGI	Gresham Immobilier	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
60BLL	BLUELINEA	Intégration globale	67,66	67,66	32,34	100,00	Intégration globale	67,66	67,66	32,34	100,00		0,00
60BLS	BLUELINEA SERVICES	Intégration globale	67,67	67,66	32,34	100,00	Intégration globale	67,66	67,66	32,34	100,00		0,00
60GTO	GENTTO	Intégration globale	100,00	100,00		100,00	Intégration globale	100,00	100,00	0,00	100,00		0,00
60JLO	GROUPE JLO	Intégration globale	61,62	61,62	38,38	100,00		-100,00	-100,00	-100,00	-100,00	Société entrante	61,62
60LBO	LIBERLO	Intégration globale	61,73	61,73	38,27	100,00		-100,00	-100,00	-100,00	-100,00	Société entrante	61,73

Le Groupe SGAPS APICIL est un groupe d'assurance disposant également d'entités exerçant dans :
- le secteur des services (Prestataire en services d'investissements, courtage en assurance, gestionnaire d'actifs, plateforme, gestion des réseaux de santé et du tiers payant, service assistance à la personne, QVTC – Qualité de Vie et Conditions de Travail…) avec notamment les entités Equitim, Apicil Asset Management, Groupe Alpheys, Veralti, Actil, Bluelinea&Bluelinea Services, Aliquis, Groupe JLO et Liberlo….
Ces activités sont identifiées dans le compte de résultat dans la colonne « Autres activités ».
- et le secteur bancaire avec l'entité Gresham Banque. Cette activité est identifiée dans le compte de résultat dans la colonne « Activités bancaires ».

5.5. Règles et méthodes comptables

5.5.1. Méthodes de référence

Le Groupe applique les méthodes suivantes considérées comme de référence :

- Les coûts et prestations de retraites ainsi que les prestations assimilées (indemnités de départ, compléments de retraite, couverture médicale, prestation de maladie et prévoyance au bénéfice du personnel actif et retraité, mis à la charge du groupe combiné, sont provisionnés et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

- Le Groupe n'a pas retraité les provisions d'assurances Vie comptabilisées dans les comptes

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

sociaux pour les besoins de la combinaison. Néanmoins, la méthode préférentielle préconisée dans le règlement 2000-05 est respectée, les taux d'escompte retenus pour actualiser les provisions étant en effet au plus égaux aux taux de rendements prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

- Les frais d'émissions d'un emprunt sont répartis sur la durée de celui-ci en cohérence avec ses modalités de remboursement.

5.5.2. Résultat exceptionnel

Les produits et les charges de l'exercice sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître par différence les éléments du résultat courant et le résultat exceptionnel.
Le résultat exceptionnel n'étant pas défini dans le règlement ANC 2020-01 relatifs aux comptes consolidés, il convient se référer à la notion de résultat exceptionnel définie par le Plan Comptable Général et d'apprécier cette notion au niveau du groupe.
Le résultat exceptionnel comprend les produits et des charges directement liés à un événement majeur et inhabituel qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entreprise.

5.5.3. Méthodes et règles d'évaluation

5.5.3.1. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les actifs et passifs identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée. Cette valeur d'entrée correspond à la valeur d'utilité à la date d'acquisition. Le principe de la valeur d'utilité n'interdit pas que les valeurs comptables puissent être représentatives de celle-ci.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti et fait l'objet de test de dépréciation.

L'écart d'acquisition négatif est inscrit au passif des comptes consolidés au niveau des provisions pour risques et charges. Il est rapporté au résultat, selon un plan de reprises de provision, sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Les écarts d’acquisition nets à la clôture s’élèvent à 120 064 M€. Le détail par entités est présenté en note 8.1 Ecarts d’acquisition dans la partie 6. Annexes Bilan.

5.5.3.2. Ecarts d'évaluation

Lors de l'acquisition des titres GRESHAM HOLDING, un passif avait été reconnu pour 9,4 M€ représentant l'écart entre les provisions mathématiques constituées dans les comptes sociaux de la compagnie d'assurances GRESHAM devenue APICIL EPARGNE RETRAITE et les mêmes engagements calculés avec les tables réglementaires en vigueur. Au 31 décembre 2024, cet écart d'évaluation s'établit à 3,7 M€.

5.5.3.3. Les placements financiers

Terrains et constructions

Les placements immobiliers sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient net de frais. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation des actifs concernés.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Chaque élément de l'actif ayant une utilisation différente ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement spécifique (selon règlement CRC 2002-10).
La valeur recouvrable de ces placements est égale :
- pour les placements devant être cédés à brève échéance, à la valeur vénale déterminée par un évaluateur interne ou externe (décret n° 2021-1248 du 28 septembre 2021 supprimant l'obligation de valorisation des immeubles (et les parts ou actions des SCI non cotées) par un expert immobilier certifié par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), au profit d'une valorisation au prix qui serait obtenu dans des conditions normales de marché) ;
- pour les placements étant conservés, à la valeur d'usage déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus.

Part de sociétés civiles immobilières

Les parts de sociétés civiles immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

Titres à revenus variables

Les titres à revenu variable sont comptabilisés à leur coût historique : valeur d'acquisition hors frais ou valeur d'apport.

La valeur de réalisation des titres à revenu variable est déterminée selon la nature du titre concerné.

Les titres cotés sont évalués au dernier cours de l'exercice. Les titres non cotés sont évalués en tenant compte de l'actif net de l'entreprise, corrigé des plus ou moins-values latentes, et de leur valeur probable de négociation dans le cadre de conditions normales de marché. Les parts d'OPCVM sont estimées selon la dernière valeur de rachat publiée.

Les dispositions contenues dans l'avis n° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 relatives aux provisions à caractère durable ont été appliquées.

Cet avis précise qu'une présomption de dépréciation à caractère durable (pour les titres autres que les titres amortissables) existe si le placement (non immobilier) a été en moins-value latente significative durant la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes.

Le niveau de moins-values latentes significatives peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20% de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils.
Le Groupe APICIL a appliqué le critère de 20% à la clôture de l'exercice, en ligne avec la position de place.

Néanmoins, la comptabilisation d'une provision pour dépréciation à hauteur de la moins-value latente constatée sur ces titres n'a pas de caractère obligatoire. Chaque titre présumé à déprécier peut faire l'objet d'une analyse spécifique. La valeur d'inventaire recouvrable des titres concernés peut être notamment étudiée de manière prospective en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements sur un horizon long terme.

Pour évaluer le montant de la dépréciation à caractère durable à constater, la valeur vénale a été généralement retenue, même si les entités n'ont pas l'intention de céder les titres à brève échéance.

A noter, certains titres obligataires sont à caractère perpétuel et ne sont remboursés qu'à l'option de l'émetteur. Pour cette catégorie de titres notamment, une valeur recouvrable tenant compte de l'horizon de détention des titres peut être calculée en cas de risque de dépréciation générée par la seule référence à la valeur boursière.

La valeur recouvrable combine alors :

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

- la valeur de marché, actualisée à un taux égal au taux sans risque, auquel on ajoute le « spread » observé sur le marché pour l'actif concerné et estimé de façon prudente ;
- l'horizon de détention dépendant à la fois de la rotation observée sur les actifs du canton et de la duration des passifs investis.

Titres à revenus fixes

Les titres à revenus fixes sont comptabilisés pour leur prix d'achat hors coupon couru.
Les moins-values latentes éventuelles de ces actifs, relevant de l'article R.343-9 ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Cependant, quand il est considéré que le débiteur ne respectera pas, en partie ou en totalité, ses engagements, une provision est constituée à due concurrence.
Les prêts et autres créances font l'objet de provisions spécifiques en cas de risque de défaillance ou de contrepartie.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre est rapportée au résultat, selon une méthode actuarielle, sur la durée restant à courir jusqu'à la date du remboursement.
Au bilan, les différences sur les prix de remboursement à percevoir et l'amortissement des différences sur les prix de remboursement sont inscrites dans le poste « Placements ». Les intérêts acquis et non échus sont enregistrés au compte de résultat.

Unités de comptes

Les contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

5.5.3.4. La réserve de capitalisation

Cette réserve est classée dans les fonds propres combinés du Groupe. Les mouvements de l'exercice pour les dotations et les reprises sont éliminés.

5.5.3.5. Les opérations techniques d'assurance

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées sont reconnues comme adéquates : ce sont soit les tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant.

Provisions pour participations aux bénéfices

Les provisions pour participations aux bénéfices se composent d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance Vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés et la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Une provision pour participations aux bénéfices différées relative aux opérations d'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation en combinaison a été constituée. En effet, les pronostics macro-économiques anticipent des scénarii à moyen terme de hausse des taux obligataires. Or, en cas de cession en moins-values des titres affectant la réserve de capitalisation, cette reprise affectera le montant des participations aux excédents distribué aux participants.

Il a été mené une analyse de l'ensemble des portefeuilles Epargne pour déterminer la quote-part de moins-values obligataires susceptibles d'être concrétisée avec une forte probabilité. Le taux de participation aux excédents contractuellement défini pour les contrats placés sur les cantons concernés permet alors de définir un montant de participation aux excédents à provisionner.

La quote-part est déterminée en combinant les critères suivants :
- Situation de collecte nette négative
- Taux de rendements futurs attendus (TAC)
- Instructions de politique de gestion financière déclinées en commissions financières
- Existence d'un instrument de couverture
- Nature du canton (l'élimination des mouvements de la réserve de capitalisation relative aux opérations réalisées sur un plan d'épargne retraite populaire (PERP) et de son homologue d'entreprise (PERE) doit donner lieu à constatation d'une participation aux bénéfices différée inconditionnelle réglementaire).

Les provisions pour égalisation constatées dans les comptes individuels au titre des contrats spécifiques avec clause de participation aux résultats et calcul de provision pour égalisation des risques ont été conservées, ces provisions représentant des engagements certains pour le Groupe car définitivement acquis aux participants de ces contrats.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif. Elle est constituée dès lors que les intérêts garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

La réglementation exige de comparer :
- d'une part, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième,
- d'autre part le taux moyen d'actualisation égal au rapport du montant total des intérêts techniques sur le montant moyen des provisions mathématiques.

Si le 1er terme est inférieur au deuxième, il y a alors lieu de procéder au recalcul des provisions mathématiques en actualisant les paiements futurs à l'aide d'un des trois taux autorisés par la réglementation.

A la clôture de l'exercice, le Groupe n'a pas eu à constituer une telle provision.

Provision d'égalisation

A l'exception des provisions pour égalisation des contrats particuliers évoqués précédemment, seules les provisions constituées dans les comptes statutaires ayant pour objet de faire face à des événements caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (risques atomiques, macro-économiques, naturels, de pollution) sont conservées dans les comptes combinés. Aucune provision n'était dans ce cas au 31 décembre.

Incidence de l'étalement des changements d'estimation

Dans les comptes individuels, l'étalement des incidences de changement d'estimation peut être

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

pratiqué dans les cas suivants :

- Changement de tables imposé par la réglementation,
- Changement de taux imposé par la réglementation,
- Engagements nouveaux imposés par la réglementation.

Dans les comptes combinés, ces options d'étalement ne sont toutefois pas toujours autorisées et l'intégralité des engagements doit alors être constituée.

Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Elle est déterminée, pour chaque ensemble homogène de contrats, à partir d'un compte prévisionnel des charges et des produits futurs de gestion au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci. Le groupe APICIL retient comme niveau de regroupement pour un ensemble homogène de contrats le canton contractuel financier. Le calcul est effectué à la maille (fonds en Euros x TMG).
Mais les résultats sont agrégés à la maille canton financier car il est considéré que les contrats d'assurance d'une entité sont des contrats d'assurance-vie gérés par les mêmes équipes dans un même outil de gestion.

Par exception, lorsqu'au sein d'un même canton, la présence de taux garantis est significative et conduit l'assureur à abandonner régulièrement une partie de ses ressources de gestion, les résultats ne sont alors pas agrégés au niveau du canton financier et le calcul de PGG est effectué au niveau de chaque TMG.

5.5.3.6. Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité comptabilisée dans les comptes sociaux (néant à la clôture de l'exercice) est éliminée dans les comptes combinés. En effet, cette provision couvre la moins-value latente globale persistant sur le portefeuille de placements, hors titres à revenus fixes, après constitution des provisions pour dépréciation à caractère durable. Par conséquent, il est considéré que le risque d'exigibilité est déjà pris en compte lors de l'évaluation des provisions à caractère durable.

5.5.3.7. Frais d'acquisition reportés (Vie)

Lorsque des frais significatifs sont mis en œuvre au moment de l'acquisition des contrats, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés, et sont amortis sur la base du rythme de reconnaissance de ces marges futures sur un horizon économique cohérent avec la durée de vie des contrats. Le principe est de rattacher les charges aux produits sur la durée de vie du contrat.

Les frais d’acquisition reportés s’élèvent au 31 décembre 2024 à un montant de 221 417 M€. Ce stock inclut l’activation de frais d’acquisition nets des amortissements des exercices précédents.

5.5.3.8. Les opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.
Les provisions techniques correspondent aux montants indiqués par les cédantes.
Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes.
Les titres reçus en nantissement et leur engagement de restitution sont portés au tableau des

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

engagements reçus et donnés.
Les opérations de réassurance interne au Groupe ont été éliminées.

5.5.3.9. Les opérations de substitution

En application de l'article L.211-5 du Code de la mutualité, une mutuelle ou union régie par le livre II du Code de la Mutualité est autorisée à souscrire en dispense d'agrément des engagements définis et a donné ces opérations en substitution à une mutuelle ou union garante.
La mutuelle ou l'union ayant pris des opérations en substitution n'est tenue à des obligations comptables que pour le respect de ses engagements spécifiques pris en application du régime prévu par les articles L.211-5 et R.211-21 du code de la mutualité et par leurs textes d'application.
Les opérations prises en substitution sont comptablement considérées comme des opérations directes.

Au 01.01.2024, APICIL Mutuelle substitue Territoria Mutuelle.

5.5.3.10. Les impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés des entités soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun et au taux réduit.
Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif éventuels figurent isolément au Bilan combiné, respectivement dans le poste « comptes de régularisation - Actif » et le poste « provisions pour risques et charges ».

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable sur la base des éléments suivants :
- Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- Différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs
- Déficits fiscaux reportables
- Plus-values en sursis d'imposition
- Retraitements de combinaison

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Jusqu'au 31 décembre 2015, le Groupe était en situation fiscale différée active, notamment en raison des mesures d'atténuation prévues dans le cadre de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles. Ces actifs d'impôts étant dépendant pour leur réalisation de bénéfices futurs, par prudence, aucun actif d'impôt n'avait été comptabilisé.

Depuis 2016, compte-tenu de l'amélioration de la probabilité de recouvrement, les actifs nets d'impôts différés sont reconnus partiellement. Cette reconnaissance à l'actif est réalisée sur la base d'une analyse de recouvrabilité effectuée à partir de la nature des sources d'impôts différés, de l'origine des pertes fiscales antérieures, des perspectives d'avenir sur la base de budgets prévisionnels à cinq ans.

Le calcul effectué tient compte des nouvelles dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le taux d'impôt utilisé à la clôture de l'exercice tient compte des dispositions législatives votées dans la dernière loi de finances, à savoir une baisse progressive du taux d'impôt. Le groupe a retenu un taux moyen de 25,83 % au 31 décembre 2024 pour ses opérations françaises et 28,69 % pour le Luxembourg.

5.5.3.11. Provisions pour risques et charges

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC 00-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Elles sont déterminées pour chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont généralement inclus dans ce poste, les provisions pour litiges, les provisions pour engagements de retraites, les provisions pour médailles du travail, les provisions pour gros entretiens.

Les écarts d'acquisition négatif sont comptabilisés sous cette rubrique.

Engagements de retraite

A la clôture de l'exercice, les principaux engagements du Groupe en matière d'indemnités de départs en retraite, en application de la convention collective, fait l'objet d'un contrat souscrit auprès d'une entité du Groupe. L'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

Provision pour médaille du travail

La recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2203-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, les médailles du travail entrent dans celui du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs qui conduit à constituer des provisions au titre de ces engagements dans les comptes individuels des sociétés consolidées.
A la clôture de l'exercice, le Groupe a couvert l'essentiel de ses engagements en souscrivant un contrat d'assurance auprès d'une entité du Groupe. De la même façon que pour les engagements de retraite, l'opération intra-groupe d'assurance fait l'objet d'un retraitement afin de la présenter conformément aux autres engagements non couverts par un contrat d'assurance (provision pour risques et charges).

5.5.3.12. Ventilation des produits financiers

Le compte de résultats combiné ventile l'ensemble des produits financiers relatifs aux activités d'assurances entre Vie et Non Vie. S'agissant des produits financiers générés par les fonds propres et classés dans les comptes sociaux en compte de résultat non technique, ils ont été répartis entre Vie et Non Vie. Depuis 2016, compte tenu de l'entrée en vigueur des règles Solvabilité 2, la ventilation entre Vie et Non Vie est établie selon le rapport existant entre provisions techniques Vie et Non Vie au 31 décembre de l'exercice.

5.5.3.13. Eliminations des opérations réciproques intersectorielles

Lorsque des éliminations réciproques intersectorielles conduisent à présenter un résultat déséquilibré des activités concernées (assurances Vie et Non Vie, activités bancaires et autres activités), en particulier lorsqu'il s'agit d'éliminer des charges provenant de moyens mis à disposition par des entités du Groupe appartenant à un secteur différent, une écriture de combinaison a été enregistrée pour réaffecter les dépenses opérationnelles aux activités qui les ont réellement consommées.

5.6. Fiscalité

5.6.1. Régime fiscal

Les SA faisant partie du périmètre de la combinaison comptable, sociétés commerciales (APICIL Epargne, The Onelife Company succursale française, APICIL Epargne Retraite, GRESHAM BANQUE,

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

APICIL AM et APICIL PRECI) sont soumises depuis l'origine à l'Impôt sur les sociétés.

Pour mémoire, les Institutions de Prévoyance et les Mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité sont entrées en fiscalité de droit commun au 1er janvier 2012.
Cette entrée en fiscalité s'est traduite par :
- Un impôt sur les résultats imposés au taux de droit commun
- De nouveaux impôts et taxes : Contribution économique territoriale (CET : CVAE et CFE),
- Taxe d'apprentissage, Taxe sur les excédents de provisions.

L'entrée en fiscalité était assortie d'un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés : en présence d'un bénéfice fiscal, l'impôt sur les sociétés était exigible à hauteur de 40% de son montant en 2012 et de 60% en 2013, sous réserve de constituer une réserve spéciale de solvabilité lors de l'affectation des résultats. L'impôt sur les sociétés s'applique à l'ensemble des résultats depuis 2014.

Le principe de l'entrée en fiscalité a été basé sur un bilan d'entrée établi au 1er janvier 2012. Ce bilan a été établi à partir du bilan comptable au 31 décembre 2011 et en application des mesures d'accompagnement prévues par la lettre de la DLF du 26 décembre 2012.

Les actifs immobiliers ou financiers ont été valorisés au bilan d'entrée à la plus élevée des deux valeurs suivantes : valeur vénale à la date d'entrée en fiscalité ou valeur brute d'acquisition au bilan comptable. L'éventuel écart de réévaluation fiscale résultant de la différence positive entre la valeur vénale et la valeur nette comptable du bien à la date d'entrée en fiscalité fait l'objet d'un suivi extracomptable. L'éventuelle dépréciation d'un actif inscrit au bilan d'entrée est déterminée par référence à la valeur fiscale de l'actif à cette date.

Les provisions au passif, principalement les provisions techniques, ont fait l'objet d'un classement au bilan d'entrée selon qu'elles correspondent à des provisions ou charges fiscalement déductibles ou non en application des textes en vigueur. Toute provision classée comme non déductible ne fera pas l'objet d'une taxation lors de sa reprise, inversement une provision déductible sera imposée lors de sa reprise, la charge réelle couverte étant elle-même déduite du résultat imposable.

5.6.2. Intégration fiscale

Compte-tenu de l'évolution du périmètre de la combinaison comptable, et notamment le changement d'entité combinante, la SGAPS APICIL s'est constituée à compter du 1er janvier 2017 tête de groupe d'intégration fiscale (régime des articles 223 A et suivants du CGI), avec un périmètre très proche de celui de la combinaison comptable.

Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dans l'intégration fiscale, chaque société intégrée verse à la société tête de groupe, à titre de participation au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont la société aurait bénéficié en l'absence d'intégration. Il en est de même pour les contributions afférentes à l'impôt sur les sociétés.
Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, notamment grâce aux déficits, sont conservées chez la société tête de groupe, et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.
Chaque société intégrée enregistre la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Au titre de l'exercice où les sociétés intégrées redeviendront bénéficiaires, la société tête de groupe supportera alors une charge d'impôt.

5.6.3. Règles dites « GloBE » (Global antiBase Erosion) et charge d'impôts

137 États ont signé sous l'égide de l'OCDE pour l'adoption de règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (règles dites « GloBE » pour Global antiBase Erosion).
Ces règles intègrent notamment un taux d'imposition mondial minimum de 15% applicable aux multinationales. Sont visés, les groupes dont le chiffre d'affaires excède 750 millions €.

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

L'Union européenne a adopté la directive 2022/2523 du 14 décembre 2022.
Le Collège de l'ANC a adopté le règlement n° 2023-02 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes consolidés au sujet du traitement comptable de l'impôt minimum mondial défini dans le modèle de règles GloBE de l'OCDE (exemption de reconnaissance d'actifs et de passifs d'impôt différés ; informations dans l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe Apicil atteint ainsi les seuils.
Il opère principalement dans des juridictions fiscales où le taux d'impôt sur les sociétés est supérieur à 15 % (essentiellement en France).

Hors variation des impôts différés, la société tête de groupe de l'intégration fiscale enregistre un mali de 4.3 M€ sur l'exercice.
La variation des impôts différés nets est un produit en combinaison de 9.1 M€ en 2024.
Ainsi, la charge d'impôts du Groupe au 31/12/2024 s'établit à 38 M€ soit un taux effectif d'impôt de plus de 46%.

En MEuros

IMPOTS

Impôts différés et charges d'impôts	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés	9 080	-7 167
Impôts exigibles	28 894	24 733
Total	**37 975**	**17 566**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6. ANNEXE AU BILAN

6.1. Ecart d'acquisition

En milliers d'euros

ECARTS D'ACQUISITION

Écarts d'acquisition		31/12/2024 Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette n-1
10AGR	APICIL EPARGNE RETRAITE	523	523		
10EQT	SAS EQUITIM	40 567		40 567	12 724
10OLC	THE ONELIFE COMPANY S.A.				
10OLH	THE ONELIFE HOLDING	44 067	25 015	19 052	21 926
10PAP	APICIL Prévoyance	28 212		28 212	
10XNA	NALO	13 321		13 321	13 321
10XPR	ALIQUIS CONSEIL SAS	3 263	2 320	943	943
15FGA	Apicil Asset Management	2 388		2 388	2 388
30SAC	ASPS MOODELIGHT	296		296	296
35ALP	ALPHEYS HOLDING				11 303
35CRY	ALPHEYS				795
60BLL	BLUELINEA	11 903		11 903	11 634
60JLO	GROUPE JLO	2 151		2 151	
60LBO	LIBERLO	1 231		1 231	
Total écarts d'acquisition		**147 922**	**27 857**	**120 064**	**75 330**

APICIL Prévoyance a porté sa participation de 40 à 100% dans le Groupe Alpheys. Elle a absorbé les entités Alpheys Holding et Alpheys. Elle détient alors directement les titres des entités Alpheys Invest, Alpheys Partenaires et SupportFi. L'écart d'acquisition initialement présenté sur les Alpheys et l'écart d'acquisition complémentaire constaté sur l'exercice sont alors présentés sur APICIL Prévoyance dans le tableur ci-dessus.

6.2. Actifs incorporels

En milliers d'euros

ACTIFS INCORPORELS

Actifs incorporels	31/12/2024 Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette n-1
Frais d'établissement	188	141	47	54
Frais de recherche et développement	14 725	9 777	4 948	10 098
Concessions et droits similaires, brevets, licences	65 422	37 522	27 900	39 471
Droit au bail	1 141		1 141	
Fonds commerciaux	10 294	8 694	1 600	5 584
Autres immobilisations incorporelles	284 730	214 915	69 814	33 499
Ecarts d'acquisition	147 922	27 857	120 064	75 330
Immobilisations incorporelles en-cours	4 377		4 377	19 035

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.3. Placements des entreprises d'assurance

En milliers d'euros

PLACEMENTS

Etat récapitulatif des placements	31/12/2024 Valeur brute	31/12/2024 Valeur nette	31/12/2024 Valeur de réalisation + / - value latente (5)		31/12/2023 Valeur brute	31/12/2023 Valeur nette	31/12/2023 Valeur de réalisation + / - value latente (5)	
Placements immobiliers	938 922	869 711	513 969	-355 742	717 509	685 295	314 080	-371 215
Actions et autres titres à revenus variables	60 920	34 127	71 671	37 545	69 087	40 823	81 348	40 526
Parts d'OPCVM actions	746 637	708 843	854 605	145 762	827 008	792 836	953 317	160 481
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 970 983	5 942 218	5 410 264	-531 954	6 095 281	6 084 666	5 521 841	-562 825
Parts d'OPCVM obligataires	791 342	791 342	827 703	36 361	572 133	572 133	586 159	14 026
Autres placements (1)	315 072	281 549	381 202	99 653	237 593	229 449	237 662	8 213
Total des placements (2)	**8 823 874**	**8 627 789**	**8 059 413**	**-568 376**	**8 518 610**	**8 405 201**	**7 694 407**	**-710 794**
Total des placements cotés (3)	7 386 103	7 342 509	7 108 697	-233 812	7 382 178	7 337 809	7 088 956	-248 852
Total des placements non cotés (3)	1 437 771	1 285 280	950 716	-334 563	1 021 569	962 291	605 451	-356 840
Parts des placements d'assurance Non Vie (4)								
Parts des placements d'assurance Vie (4)								

6.4. Placements des entreprises bancaires

En milliers d'euros

PLACEMENTS

Etat récapitulatif des placements - Entreprises bancaires	31/12/2024 Valeur brute	31/12/2024 Valeur nette	31/12/2024 Valeur de réalisation	31/12/2024 + / - value latente (5)	31/12/2023 Valeur brute	31/12/2023 Valeur nette	31/12/2023 Valeur de réalisation	31/12/2023 + / - value latente (5)
Placements immobiliers								
Actions et autres titres à revenus variables	4	4	4		4	4	4	
Parts d'OPCVM actions								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Parts d'OPCVM obligataires								
Autres placements (1)								
Total des placements (2)	**4**	**4**	**4**		**4**	**4**	**4**	
Total des placements cotés (3)								
Total des placements non cotés (3)								

6.5. Placements représentant les engagements en unités de compte

En milliers d'euros

PLACEMENTS UC

Etat récapitulatif des placements représentant les engagements en unités de compte	31/12/2024 Valeur brute	31/12/2024 Valeur nette	31/12/2024 Valeur de réalisation	31/12/2024 + / - value latente	31/12/2023 Valeur brute	31/12/2023 Valeur nette	31/12/2023 Valeur de réalisation	31/12/2023 + / - value latente
Placements immobiliers	1 144 015	1 144 015	1 144 015		1 389 644	1 389 644	1 389 644	
Titres à revenu variable et assimilés	6 403	6 403	6 403				0	
Parts d'OPCVM actions	1 264 953	1 264 953	1 264 953		731 405	731 405	731 405	
Parts d'OPCVM obligataires	2 310 097	2 310 097	2 310 097		196 304	196 304	196 304	
Autres OPCVM	11 510 217	11 510 217	11 510 217		12 235 088	12 235 088	12 235 088	
Total des placements représentant les engagements en unités de compte	**16 235 685**	**16 235 685**	**16 235 685**		**14 552 441**	**14 552 441**	**14 552 441**	

6.6. Placements des autres entreprises

En milliers d'euros

PLACEMENTS

	31/12/2024 Valeur brute	31/12/2024 Amortissements	31/12/2024 Valeur nette	31/12/2023 Valeur nette n-1
Terrains et constructions	8		8	8
Dont immobilisations en cours				
Immobilisations financières	12 135		12 135	1 402
Participations et titres immobilisés	*10 666*		*10 666*	*786*
Prêts				
Titres immobilisés	*0*		*0*	
Autres immobilisations financières	*1 469*		*1 469*	*616*
Valeurs mobilières de placements	30 945	334	30 611	38 181
Total placements	**43 088**	**334**	**42 754**	**39 591**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.7. Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

En milliers d'euros

CESSIONNAIRES ET RETROCESSION

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	31/12/2024 Vie	31/12/2024 Non-vie	31/12/2024 Total	31/12/2023 Vie	31/12/2023 Non-vie	31/12/2023 Total
Provisions pour cotisations non acquises						
Provisions d'assurance vie	59 398		59 398	61 520		61 520
Provisions pour prestations à payer	44 132	283 269	327 401	38 365	245 755	284 120
Provisions pour participation aux excédents et ristournes	862	9	871	250	7	257
Provisions pour égalisation			60 417			33 388
Autres provisions techniques	71 917	46 250	118 167	79 175	50 772	129 947
Provisions techniques des contrats en unités de comptes						
Total	**176 309**	**329 528**	**566 254**	**179 309**	**296 534**	**509 231**

6.8. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En milliers d'euros

CREANCES

Ventilation par nature	31/12/2024 Brut	Dépréciations	Net
Primes restant à émettre	366 668		366 668
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	75 530	2 470	73 059
Créances nées d'opérations de réassurance	79 466		79 466
Total	**521 664**	**2 470**	**519 194**

CREANCES

Ventilation par échéances	31/12/2024 Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Primes restant à émettre	366 668			366 668
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 993	61 018	49	73 059
Créances nées d'opérations de réassurance	79 466			79 466
Total	**458 127**	**61 018**	**49**	**519 194**

6.9. Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

En milliers d'euros

CREANCES

Ventilation par nature	31/12/2024	31/12/2023
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	3 002	3 727
Comptes ordinaires débiteurs	247	170
A vue	*247*	*170*
A terme		
Opérations d'affacturage		
Total	**3 249**	**3 897**

CREANCES

Ventilation par échéances	**31/12/2024** Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle	101	2 019	882	3 002
Comptes ordinaires débiteurs	247			247
A vue	*247*			247
A terme				
Opérations d'affacturage				
Total	3 249			3 249

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.10. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

En milliers d'euros

CREANCES

Ventilation par nature	31/12/2024 Net
Avoir en banques des entreprises d'assurances	162 952
Avoir en banques des entreprises bancaires	254 359
Avoir en banques des autres entreprises	69 220
Total	**486 530**

31/12/2024

31/12/2024

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Avoir en banques des entreprises d'assurances	162 952			162 952
Avoir en banques des entreprises bancaires	254 359			254 359
Avoir en banques des autres entreprises	69 183			69 183
Total	**486 530**			**486 530**

6.11. Autres créances

En milliers d'euros

AUTRES CREANCES

Ventilation par nature	31/12/2024 Brut	Dépréciations	Net	31/12/2023 Net
Personnel et comptes rattachés	132		132	411
Etat, organismes sociaux	62 588		62 588	58 014
Autres créances	125 366	479	124 887	97 752
Total	**188 086**	**479**	**187 608**	**156 176**

31/12/2024

AUTRES CREANCES

Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Personnel et comptes rattachés	131		1	132
Etat, organismes sociaux	62 538		51	62 588
Autres créances	119 303	5 561	23	124 887
Total	**181 972**	**5 561**	**74**	**187 608**

6.12. Autres actifs

En milliers d'euros

AUTRES ACTIFS

	31/12/2024 Brut	Dépréciations	Net	31/12/2023 Net
Immobilisations corporelles	**81 127**	**42 733**	**38 394**	**19 460**
Entreprises d'assurance	57 505	27 590	29 915	16 176
Entreprises du secteur bancaire	2 246	1 528	718	695
Autres entreprises	21 376	13 615	7 761	2 589
Autres	**1 498**		**1 498**	**337**
Entreprises d'assurance				
Entreprises du secteur bancaire				
Autres entreprises	1 498		1 498	337
Total	**82 626**	**42 733**	**39 893**	**19 796**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.13. Compte de régularisation - Actif

En Milliers d'euros

Frais d'acquisition reportés	Activité Non Vie	Activités Vie	31/12/2024	31/12/2023
Frais d'acquisition reportés (Vie)		221 417	221 417	193 493
Frais d'acquisition reportés (Non-vie)				
Total		**221 417**	**221 417**	**193 493**

En milliers d'euros

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
Comptes de régularisation actif - Entreprises d'assurance	**69 723**	**69 318**
Intérêts courus non échus	61 718	62 603
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-166	-166
Frais d'émission des emprunts	2 477	787
Charges constatées d'avance	2 103	-1 968
Comptes de régularisation liés à des stratégies de rendement - actif	2 507	5 587
Comptes de régularisation sur autres opérations - actif	1 085	2 476
Comptes de régularisation actif - Entreprises du secteur bancaire	**12 617**	**29 774**
Charges constatées d'avance		0
Comptes de régularisation sur autres opérations - actif	12 617	29 774
Comptes de régularisation actif - Autres entreprises	**7 405**	**1 307**
Intérêts courus non échus	96	2
Charges à répartir sur plusieurs exercices	166	166
Frais d'émission des emprunts		36
Charges constatées d'avance	7 143	1 103
Total	**89 745**	**100 399**

6.14. Capitaux propres du Groupe

En milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Autres	Capitaux propres (Part groupe)
Situation à la clôture N-2	**16 186**	**99 863**	**997 180**	**48 195**				**1 161 424**
Affectation du résultat n-1			48 195	-48 195				
Variation de capital								
Mouvements sur les réserves			12 495					12 495
Résultat				57 323				57 323
Réévaluations								
Ecart de conversion								
Variations de périmètre			-10 674					-10 674
Autres mouvements	-0	658	-16 102					-15 444
Situation à la clôture N- 1	**16 186**	**100 521**	**1 031 094**	**57 323**				**1 205 124**
Affectation du résultat n-1			57 136	-57 136				-0
Variation de capital			72 772					72 772
Mouvements sur les réserves			3 516					3 516
Résultat				58 411				58 411
Réévaluations								
Ecart de conversion								
Variations de périmètre	4 515	-1 323	-91 260	-264				-88 331
Autres mouvements	0	0	20 149	-0				20 149
Situation à la clôture N	**20 701**	**99 198**	**1 093 406**	**58 335**				**1 271 640**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.15. Contribution des entreprises aux capitaux propres part du Groupe

En milliers d'euros

CAPITAUX PROPRES	**Capitaux propres**	**1 271 640**
	SGAPS APICIL	10 232
	APICIL Epargne	228 746
	APICIL EPARGNE RETRAITE	24 138
	SAS EQUITIM	13 498
	APICIL Mutuelle	265 741
	TERRITORIA MUTUELLE	4 250
	THE ONELIFE COMPANY S.A.	66 005
	THE ONELIFE HOLDING	12 027
	APICIL Prévoyance	664 983
	A2VIP	12 753
	TERRITORIA PREVOYANCE	-8
	NALO	-4 488
	APICIL Preci	94
	ALIQUIS CONSEIL SAS	126
	Apicil Asset Management	7 517
	Gresham Banque	11 681
	ACTIL	373
	PSD COURTAGE	6
	ASPS MOODELIGHT	-977
	SESAME	8
	VERALTI	1 036
	ALPHEYS Invest	-6 633
	ALPHEYS PARTENAIRES	-25 976
	SUPPORTFI	-1 127
	SAS Baume Immobilier	14 565
	SCI APICIL PART-DIEU	-23 782
	Gresham Immobilier	103
	BLUELINEA	1 349
	BLUELINEA SERVICES	69
	GENTTO	-3 415
	GROUPE JLO	-644
	LIBERLO	-614

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.16. Passifs subordonnés

En milliers d'euros

PASSIFS SUBORDONNES

	Nature juridique de la dette	Montant de la dette	Devise	Taux d'intérêt	Echéance	Remboursement anticipé	Conditions de la subordination
Passifs subordonnés							
Titres subordonnés tiers 2 2018 1240K€	Titre subordonné 30/11/2048	2 480	EUR		A plus de 5 ans		30/11/2048 EURIBOR 12M+3.61%
Passif subordonné 2019 250M€	Emprunt obligataire	400 000	EUR	4%	De 1 à 5 ans		
Passif subordonné 2024 250M€ 10 ans	Emprunt obligataire	250 000	EUR	5.375%	A plus de 5 ans		
Titres subordonnés tiers 1 2018 800K	Titre subordonné perpétuel	1 600	EUR		Perpétuelle		EURIBOR 12M+4.61%
Passif subordonné 2015 150M€	Emprunt obligataire	400 000	EUR	5.25%	A moins d'un an	61500000	

6.17. Provisions techniques

En milliers d'euros

31/12/2024

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres à payer	919 037	287 870	1 206 906
Provisions d'assurance vie		5 666 962	5 666 962
Participation aux bénéfices	9 960	227 044	237 004
Provisions pour égalisation	69 441	36 110	105 551
Provisions mathématiques de rentes	479 592		479 592
Provisions pour risques en cours	3		3
Autres provisions techniques	91 202	591	91 792
Total	**1 569 234**	**6 218 576**	**7 787 810**

31/12/2023

Ventilation des provisions techniques brutes de cessions en réassurance	Non-vie	Vie	Total
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres à payer	824 543	278 750	1 103 293
Provisions d'assurance vie		5 781 738	5 781 738
Participation aux bénéfices	7 785	249 455	257 240
Provisions pour égalisation	27 399	41 253	68 652
Provisions mathématiques de rentes	417 172		417 172
Provisions pour risques en cours			
Autres provisions techniques	97 888	300	98 188
Total	**1 374 788**	**6 351 496**	**7 726 284**

6.18. Ventilation de la provision pour participation des bénéficiaires

En milliers d'euros

PARTICIPATION

Ventilation des provisions pour participation aux bénéfices	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour participations exigibles	144 672	159 571
Provisions pour participations différées	91 461	97 412
Provisions pour participations conditionnelles		
Provisions pour participations inconditionnelles		
Total	**236 133**	**256 983**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.19. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

PROVISIONS POUR RISQUES

	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Provisions pour retraite	1 319	875
Autres provisions pour risques et charges	19 168	20 520
Provisions sur écarts d'acquisition négatifs	15	15
Total	**20 502**	**21 411**

6.20. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

En milliers d'euros

DETTES

Ventilation par nature	31/12/2024	31/12/2023
Dettes nées d'opérations d'assurance	252 709	190 557
Dettes nées d'opérations de réassurance	144 294	98 340
Autres dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	145 758	134 489
Total	**542 761**	**423 386**

DETTES

	31/12/2024			
Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dettes nées d'opérations d'assurance	240 244	8 988	3 477	252 709
Dettes nées d'opérations de réassurance	144 294			144 294
Autres dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	145 758			145 758
Total	**530 296**	**8 988**	**3 477**	**542 761**

6.21. Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

En milliers d'euros

DETTES

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes d'épargne à régime spécial	36 741	46 571
A vue		
A terme	*36 741*	*46 571*
Autres dettes	195 926	164 216
A vue	*195 926*	*164 216*
A terme		
Total	**232 667**	**210 788**

En Euros

DETTES

	31/12/2024			
Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Comptes d'épargne à régime spécial				
A vue	36 741			36 741
A terme				
Autres dettes	195 926			195 926
A vue				
A terme	195 926			195 926
Total	**232 667**			232 667

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

6.22. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

En milliers d'euros

DETTES

Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	Net
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	15 481
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	3 435
Dettes envers des établissements de crédit des autres entreprises	16 703
Total	**35 619**

DETTES

	31/12/2024			
Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises d'assurances	15 481			15 481
Dettes envers des établissements de crédit des entreprises bancaires	3 435			3 435
Dettes envers des établissements de crédit des autresentreprises	3 280	9 607	3 816	16 703
Total	**22 196**	**9 607**	**3 816**	**35 619**

6.23. Autres dettes

En milliers d'euros

AUTRES DETTES

	31/12/2024	31/12/2023
Ventilation par nature	Net	Net
Dépôts et cautionnements	95	2 368
Autres emprunts	16	4 851
Personnel et comptes rattachés	11 998	8 258
Etat, organismes sociaux	128 032	96 450
Autres dettes	327 680	377 734
Total	**467 822**	**489 660**

AUTRES DETTES

	31/12/2024			
Ventilation par échéances	Jusqu'à 1 an	Plus d'1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Net
Dépôts et cautionnements	95			95
Autres emprunts	16			16
Personnel et comptes rattachés	11 998			11 998
Etat, organismes sociaux	128 117	150	-235	128 032
Autres dettes	317 128	9 551	1 001	327 680
Total	**457 354**	**9 701**	**766**	**467 822**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

7. ANNEXES COMPTE DE RESULTAT

7.1. Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

Produits financiers nets de charges	Non Vie	Vie	Autres	31/12/2024	31/12/2023
Revenus des placements		134 947	23 457	158 405	158 106
Autres produits des placements	18 792	58 780	-29 542	48 030	69 374
Produits provenant de la réalisation des placements		232 743	26 150	258 894	193 294
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - plus-values)		1 307 459		1 307 459	1 254 419
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-6	25 033	8 918	33 944	24 998
Autres charges des placements		71 042	8 149	79 190	96 184
Pertes provenant de la réalisation des placements		36 387	4 283	40 670	88 632
Ajustements pour contrats à capital variable (ACAV - moins-values)		425 659		425 659	333 135
Total produits financiers nets de charges	**18 799**	**1 175 809**	**-1 284**	**1 193 323**	**1 132 245**

7.2. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels	**10 978**	**210**
Reprises sur autres provisions réglementées	554	
Autres produits exceptionnels	9 652	178
PCEA immobilisations incorporelles	306	
PCEA immobilisations corporelles	465	31
Autres transferts de produits/charges au titre de chaque comptabilité d'affectation d'opérations d'as		
Charges exceptionnelles	**8 251**	**1 109**
Dotation de l'exercice à l'amortissement de l'emprunt pour fonds d'établissement	81	-23
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	666	-22
Autres charges exceptionnelles	4 229	1 144
Dotation de l'exercice à la provision pour charges exceptionnelles		9
VCEAC des immobilisations corporelles	500	
Dotation de l'exercice pour dépréciations exceptionnelles	2 775	
Résultat exceptionnel	**2 727**	**-899**

7.3. Autres informations

EFFECTIFS

	31/12/2024			31/12/2023		
Effectifs	CADRES	NON CADRES	**Total**	CADRES	NON CADRES	**Total**
Effectifs	1 136	966	**2 102**	942	875	**1 817**
Effectifs (entités consolidées de manière proportionnelle)				23	10	33
Total	**1 136**	**966**	**2 102**	**965**	**885**	**1 850**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

7.4. Compte de résultat technique de l'activité Non-Vie

En milliers d'euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Opération brutes (y compris opérations prises en substitution)	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes (N-1)
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	**Primes acquises**	**1 420 241**	**212 995**	**1 207 246**	**969 664**
	Primes	1 420 241	213 554	1 206 687	969 664
	Variation des provisions pour primes non acquises		-559	559	
	Part du compte technique dans les produits nets de placements	**18 792**		**18 792**	**20 455**
	Autres produits techniques	**2 852**		**2 852**	**4 271**
	Charges des sinistres	**-1 171 166**	**-182 313**	**-988 852**	**-839 167**
	Prestations et frais payés	-1 050 149	-144 753	-905 396	-787 978
	Charges des provisions pour sinistres à payer	-121 017	-37 561	-83 456	-51 189
	Charges des autres provisions techniques	**-11 298**	**11 780**	**-23 078**	**29 630**
	Participation aux résultats	**-20 620**	**340**	**-20 960**	**-7 737**
	Frais d'acquisition et d'administration	**-159 677**	**-15 646**	**-137 324**	**-107 125**
	Frais d'acquisition	-107 815		-107 815	-72 602
	Frais d'administration	-51 862		-51 862	-56 448
	Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		-15 646	15 646	21 926
	Autres charges techniques	**-36 761**		**-36 761**	**-29 054**
	Variation de la provision pour égalisation	**-29 141**	**-21 124**	**-8 017**	**-9 134**
	Résultat technique de l'assurance Non-vie	**13 222**	**6 031**	**7 191**	**31 802**
	Participation				
	Produits nets des placements hors part du compte technique				
	Elimination des opérations intersectorielles (1)	22 755	-983	23 738	
	Résultat de l'exploitation courante	**35 977**	**5 048**	**30 928**	**31 802**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

7.5. Compte de résultat technique de l'activité Vie

En milliers d'euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Opération brutes (y compris opérations prises en substitution)	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes (N-1)
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	**Primes**	**2 496 533**	**54 110**	**2 442 423**	**2 099 480**
	Part du compte technique dans les produits nets de placements	**250 756**		**229 656**	**455 191**
	Ajustement ACAV (plus-values)	**1 307 459**		**1 307 459**	**793 778**
	Autres produits techniques	**108 826**		**108 826**	**70 243**
	Charges des sinistres :	**-1 879 638**	**-27 647**	**-1 851 991**	**-1 817 316**
	Prestations et frais payés	-1 873 470	-22 978	-1 850 492	-1 777 565
	Charges des provisions pour sinistres à payer	-6 167	-4 669	-1 499	-39 751
	Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	**-1 402 863**	**-3 784**	**-1 399 078**	**-1 074 698**
	Provisions d'assurance Vie	273 043	2 122	270 921	539 864
	Provisions sur contrats en unités de compte	-1 667 857		-1 667 857	-1 609 822
	Autres provisions techniques	-8 049	-5 906	-2 143	-4 740
	Participation aux résultats	**-138 874**	**-892**	**-137 974**	**-134 545**
	Frais d'acquisition et d'administration	**-195 928**	**-12 622**	**-183 306**	**-142 092**
	Frais d'acquisition	-108 197		-108 197	-91 454
	Frais d'administration	-87 731		-87 731	-62 496
	Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution		-12 622	12 622	11 858
	Ajustement ACAV (moins-values)	**-425 659**		**-425 659**	**-130 163**
	Autres charges techniques	**-49 466**		**-49 466**	**-51 678**
	Résultat technique de l'assurance Vie	**71 146**	**9 165**	**40 889**	**68 199**
	Participation				
	Produits nets des placements hors part du compte technique				
	Elimination des opérations intersectorielles (1)	-5 755	1	-5 756	
	Résultat de l'exploitation courante	**65 391**	**9 166**	**35 133**	**68 199**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

7.6. Compte de résultat du secteur bancaire

En milliers d'euros

		31/12/2024	31/12/2023
COMPTE DE RESULTAT DU SECTEUR BANCAIRE	Intérêts et produits assimilés	8 148	8 475
	Intérêts et charges assimilés	-114	
	Revenus des titres à revenu variable		
	Commissions perçues	13 666	13 786
	Commissions versées	-8 455	-7 564
	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		
	Gains ou pertes sur opérations de placement		1
	Autres produits d'exploitation	113	76
	Autres charges d'exploitation		-66
	Produit net bancaire	**13 358**	**14 708**
	Charges générales d'exploitation	-8 911	-15 066
	Dotations aux amort. et dépréciations sur immobilisations corp. et incorp.(hors écarts d'acquisition)	-2 083	-1 812
	Résultat brut d'exploitation	**2 365**	**-2 170**
	Coût du risque		
	Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entités liées		
	(y compris portefeuille TIAP)		
	Eliminations des opérations intersectorielles (3)	-5 262	
	Résultat de l'exploitation courante	**-2 897**	**-2 170**

7.7. Compte de résultat des autres activités

En milliers d'euros

		31/12/2024	31/12/2023
COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES	Chiffres d'affaires	225 455	146 848
	Autres produits d'exploitation	4 655	3 302
	Achats consommés	146 508	98 165
	Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	53 577	31 879
	Autres charges d'exploitation	684	3 433
	Impôts et taxes	6 855	3 981
	Dotations aux amortissements et provisions	42 178	7 818
	Reprises sur amortissements et provisions		
	Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	**-19 691**	**4 873**
	Charges et produits financiers	-5 901	-6 996
	Elimination des opérations intersectorielles (4)	-12 720	
	Résultat d'exploitation courante	**-37 067**	**-2 122**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

7.8. Autres informations

En milliers d'euros

PRIMES ET PROVISIONS TECHNIQUES

		Primes émises		Provisions techniques brutes	
Opérations d'assurance vie		31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2023
01	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	23 971	23 813	262 651	294 268
03	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	2 477	2 313	6 751	5 940
04	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	1 393 237	1 201 859	4 470 255	4 544 655
05	Autres contrats individuels d'assurance vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts)	1 687	1 745	44 853	44 680
06	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	156 104	132 545	483 961	457 816
07	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	23 081	39 912	831 786	870 039
08	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	871 203	718 050	16 161 655	14 488 260
09	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	324	322	18 497	18 803
11	Contrats relevant de l'article L. 144-2 mais ne relevant pas de l'article L. 143-1	1 247	1 650	123 204	135 311
19	Acceptations en réassurance (vie)	19 749	20 587	49 015	44 561
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)			0	13 939
39	Acceptations en réassurance (non-vie)			2 895	1 630
Total		**2 493 080**	**2 142 796**	**22 455 523**	**20 919 904**
Opérations d'assurance non-vie					
20	Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie indiv	61 857	61 174	15 954	24 214
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collecti	1 208 757	938 268	1 377 217	1 172 693
39	Acceptations en réassurance (non-vie)	146 548	153 609	176 062	177 881
Total		**1 417 162**	**1 153 051**	**1 569 234**	**1 374 788**

En milliers d'euros

VENTILATION DES PRIMES

Ventilation des primes brutes émises par zone géographique	31/12/2024 Primes émises	31/12/2023 Primes émises
FRANCE	2 844 557	2 454 106
LUXEMBOURG	1 065 685	841 741
Total	**3 910 241**	**3 295 847**

Docusign Envelope ID: 17744146-FC4C-4649-8BCC-82C81684958C

8. ANNEXES AUTRES INFORMATIONS

8.1. Réserve de capitalisation

Le montant des réserves de capitalisation incluses dans les réserves combinées du Groupe s'élève à :

En milliers d'euros

Réserves de capitalisation	31/12/2024	31/12/2023
APICIL Epargne	-134 214	-135 146
APICIL EPARGNE RETRAITE	-56 084	-56 816
APICIL Mutuelle	-8 292	-9 212
APICIL Prévoyance	-53 638	-55 345
Total	**-252 228**	**-256 519**

8.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes afférents à la certification des comptes, figurant au compte de résultat combiné de l'exercice, s'élève à :

En milliers d'euros

HONORAIRES	Honoraires	Stéphane BROUSSE	MAZARS	GROUPE Y	TCKL	SPICA	Deloitte	COMPAGNIE TECHNIQUES FINANCIERES	CROWE A+S PARTNERS	Total	EY	Stéphane BROUSSE	MAZARS	Deloitte	COMPAGNIE TECHNIQUES FINANCIERES	CROWE A+S PARTNERS	IN EXTENSO	BRSW
	Honoraires afférents à la certification des comptes	8	589	67	36	19	594	52	56	**1 420**	4	7	643	748	25	88	6	68
	Honoraires afférents aux autres services	7	68		3	2	190			**269**	18	6		119				
	Total honoraires	**16**	**657**	**67**	**38**	**21**	**784**	**52**	**56**	**1 690**	**22**	**13**	**643**	**867**	**25**	**88**	**6**	**68**

8.3. Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'institution combinante a raison de leurs fonctions dans les entreprises combinées ou contrôlées

Les membres des Conseils d'Administration ou de Surveillance des entités combinées ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions.
Les membres du Comité de Direction du Groupe sont salariés d'APICIL Transverse.